



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maisons familiales rurales

Question écrite n° 80586

### Texte de la question

M. Étienne Blanc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'enseignement agricole en général et sur les Maisons familiales rurales (MFR) en particulier. Alors que les budgets de l'enseignement agricole public (+ 7 %) et de l'enseignement agricole privé (+ 3 %) ont augmenté pour l'année 2005-2006, il s'interroge sur l'avenir des MFR, dont le budget est, à l'inverse, en diminution. Pourtant, il lui rappelle que les MFR ont, depuis l'accord signé avec l'État en juillet 2004, respecté le plafond des effectifs financés (fixé à 48 958 élèves pour l'année scolaire 2005-2006) et accepté de prendre en charge les quelque 1 500 élèves en plus (50 500 inscrits). Or il remarque que la subvention attribuée aux MFR n'est pas revalorisée comme le stipulait l'accord signé en 2004 et que l'État ne prévoit plus de financer que 46 990 élèves. Il souhaite souligner le rôle capital des MFR dans l'éducation des enfants en difficulté ainsi que le faible coût pour l'État (deux à trois fois inférieur pour l'État à celui d'un élève d'un autre établissement scolaire) que représentent les Maisons familiales rurales. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les actions entreprises par le Gouvernement pour atteindre les objectifs inscrits dans l'accord de 2004 ainsi que celles qu'il envisage pour l'avenir des MFR.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a été attentif aux préoccupations qui se sont exprimées lors de la présentation du budget réservé aux Maisons familiales et rurales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail de proximité et d'accompagnement pédagogique réalisé par les Maisons familiales et rurales est unanimement reconnue. Ces établissements permettent à des élèves, parfois en difficulté dans l'enseignement classique, de trouver un milieu favorable à l'acquisition d'une formation et à une insertion professionnelle rapide et réussie. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation allouée aux Maisons familiales et rurales est en reconduction. Cette situation conduit à rechercher un équilibre entre la revalorisation de la valeur unitaire de la subvention à l'élève et la progression des effectifs accueillis. Dans le budget 2006, les différentes composantes de l'enseignement technique agricole contribuent, de manière équitable, à l'effort de modération des dépenses publiques. Ainsi, l'enseignement public et l'enseignement privé fonctionnant à temps plein seront réduits de 71 équivalents temps plein travaillés (ETPT) à la rentrée 2006, par non-renouvellement des départs en retraite. Cette situation aura des conséquences sur le nombre de classes et sur les effectifs d'élèves accueillis. Le mode de financement des Maisons familiales et rurales se traduit plus directement par la baisse des effectifs subventionnés. Lors de l'examen du budget de la mission interministérielle « enseignement scolaire », le Parlement a souhaité procéder, comme la LOLF l'y autorise, à des mouvements des programmes gérés par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche vers le programme de l'enseignement technique agricole, afin que les dotations soient ajustées au regard des besoins constatés. Le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pris en considération ces demandes parlementaires, en proposant, à l'Assemblée nationale, un amendement gouvernemental de 15,5 M au bénéfice des Maisons familiales et rurales. Il résulte d'un effort partagé entre les deux départements ministériels, à

hauteur de 8 M pour l'éducation nationale et 7,5 M pour l'agriculture. Au Sénat, un nouvel abondement de 15 M du programme « Enseignement technique agricole » a été voté. Il a été opéré un transfert de 11 M des programmes du ministère en charge de l'éducation nationale et un complément de 4 M provenant du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les sénateurs ont souligné que ces crédits devraient permettre en priorité d'accélérer le versement des bourses sur critères sociaux aux familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Blanc](#)

**Circonscription :** Ain (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80586

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11403

**Réponse publiée le :** 21 février 2006, page 1814